

sonne à l'abri, se reconnaissait spontanément responsable de la correction infligée à Lanchenu. Cet homme l'avait insulté gravement dans son propre hôtel (1), et il avait voulu en tirer vengeance; seulement, les émissaires dont il avait armé le bras s'étaient acquittés un peu trop vigoureusement de leur tâche.

Les huit arquebusiers auteurs de la bastonnade et le premier échevin, Nicolas Prost de Grange-Blanche, impliqué, lui aussi, dans les poursuites, passèrent également la frontière en temps opportun et se laissèrent condamner par contumace.

L'arrêt fut rendu le 31 juillet 1666; il était d'une sévérité extraordinaire.

Laurent de la Veuhe était condamné à avoir la tête tranchée et à payer 12.000 livres de dommages-intérêts à Lanchenu. En vertu de la même sentence, on le dépouillait de ses titres de noblesse, de sa charge de trésorier de France ainsi que de tous ses biens; enfin, son hôtel de Bellecour — situé sur le tènement de Rontalon, compris entre les limites actuelles des rues du Plat et du Peyrat et des quais Tilsitt et des Célestins — devait être rasé, avec défense de le reconstruire à l'avenir.

Le premier échevin, Nicolas Prost de Grange-Blanche, reconnu le complice du prévôt des marchands, et les huit arquebusiers étaient traités non moins durement. On condamnait le premier à être pendu; les autres, à être roués vifs.

Cet arrêt fut exécuté en effigie sur la place des Terreaux,

(1) Le prévôt des marchands avait adressé de vifs reproches à Lanchenu, parce que celui-ci, après avoir fait une promesse de mariage à une dame Faure, veuve d'un neveu de Laurent de la Veuhe, avait épousé M^{lle} Michon. Lanchenu n'avait répondu que par des injures.